



L'écriture et la matière dans la construction de l'*ecclesia* (France, XI^e-XIII^e siècle)

Mémoire de Maîtrise en histoire du Moyen Âge à l'université Laval,
Québec, sous la direction de Didier Méhu, 2010

Annick Gagné



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cem/12096>

DOI : 10.4000/cem.12096

ISSN : 1954-3093

Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Édition imprimée

Pagination : 425-437

ISSN : 1623-5770

Référence électronique

Annick Gagné, « L'écriture et la matière dans la construction de l'*ecclesia* (France, XI^e-XIII^e siècle) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 15 | 2011, mis en ligne le 25 août 2011, consulté le 22 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/cem/12096> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cem.12096>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

L'écriture et la matière dans la construction de l'*ecclesia* (France, XI^e-XIII^e siècle)

Mémoire de Maîtrise en histoire du Moyen Âge à l'université Laval, Québec, sous la direction de Didier Méhu, 2010

Annick Gagné

Le rituel de consécration

- 1 Le lieu qui accueille l'assemblée des fidèles aux origines de la Chrétienté n'est pas fixé et son intérêt principal de rassembler les chrétiens autour d'une table pour commémorer le dernier repas. Alors qu'*in principio*, Dieu, créateur de toutes les choses, ne pouvait être contenu dans des édifices de pierre, l'église est devenue le seul lieu capable de le recevoir grâce à la transmutation opérée lors du rituel de consécration. Dans la mesure où les sacrements, devenus fondamentaux dans l'accomplissement de la communauté chrétienne, ne pouvaient être administrés en dehors des murs de l'église, la consécration est apparue, au terme de ce long processus de « monumentalisation de l'Église », comme le premier sacrement¹. Elle agissait au même titre que le baptême, nécessaire pour accueillir Dieu dans le temple intérieur². De l'église-communauté des premiers siècles, on est passé, au terme d'une longue évolution, à l'église-bâtiment, reflet de l'organisation de toute la société médiévale³. Si le déroulement du rituel et son évolution entre la fin du VIII^e siècle – moment où il apparaît clairement dans les sources – et la fin du XIII^e siècle – moment où il cesse d'évoluer jusqu'au milieu du XX^e siècle – a fait l'objet de plusieurs études récentes⁴, ses implications sociales et monumentales restent à définir.
- 2 Ces recherches s'inscrivent à la fois dans un champ ouvert depuis quelques années au sujet des formes et de la localisation du sacré dans l'Occident médiéval⁵ et dans des dynamiques plus récentes, mettant en perspective le contexte monumental de l'écriture et l'inscription comme marqueur de sacralité. Au-delà de ce que l'inscription

peut nous apprendre par son texte ou ses données paléographiques, formelles ou esthétiques ⁶, la matière de l'inscription elle-même ⁷, en ce qu'elle se définit comme support de l'écriture, prend, dans le cadre des textes liés à la consécration, une place prépondérante et suggère plusieurs questions : écrit-on dans une matière sacrée ou en voie de l'être ? Quelles sont les implications symboliques des gestes de l'écriture épigraphique ? Avec ces interrogations, on s'intéressera ainsi plus justement au(x) destinataire(s) de l'œuvre ; dans la mesure où certaines d'entre elles ne sont ni visibles, ni lisibles, on posera la question de son rôle dans l'espace édifié pour Dieu. Ce renouvellement des problématiques de l'épigraphie médiévale fait de l'inscription un élément structurant de l'espace ecclēsia et contribue à la distribution fonctionnelle des parties de l'église et à leur hiérarchisation par l'intégration au décor ⁸. À ces nouvelles perspectives, il faut ajouter les recherches récentes sur le rôle sacralisant de la lettre dans l'édifice ecclēsia, analysé jusqu'alors principalement à partir de l'inscription de l'alphabet sur le sol de l'église lors du rituel de consécration ⁹, et sur le caractère « multisensoriel » du déroulement du rituel ¹⁰, qui inviterait à voir dans les inscriptions ou les croix présentes dans l'édifice, un moyen de rendre visible le sacré, par ses marques dans le corps de l'église ¹¹.

- 3 Puisque les inscriptions monumentales liées par leur contenu, leur localisation ou leur forme à la mise en place de l'église – de la pose de la première pierre à la consécration – se trouvent dans plusieurs parties de l'église – façade, système d'entrée, nef, bas-côtés, croisée du transept, bras du transept – et sur différents supports – mur, chapiteau, linteau, clef de voûte, autel, etc. –, il est nécessaire d'étendre le questionnement à l'ensemble du bâtiment. Un tel travail n'a pas pu être réalisé dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en histoire ¹², d'une part en raison de l'ampleur du corpus architectural, iconographique et épigraphique à traiter, et d'autre part en raison de la fiabilité variable des indices collectés à ce jour dans le cadre du recensement des inscriptions. Face à ces contraintes, il est apparu plus convaincant de restreindre les questionnements aux inscriptions d'autel et à l'espace du sanctuaire, comme on en verra un bref résumé dans cet article.

L'écrit et l'autel

- 4 Ce sont d'abord des raisons liturgiques qui justifient l'intérêt de commencer ces recherches à partir de l'autel. Dans le rituel, l'évêque effectue la consécration de l'autel avant celle de l'édifice proprement dit. C'est par une série de va-et-vient entre l'autel et les murs qu'il institue l'espace sacré ¹³ ; l'autel est donc le point central d'où procède la sacralisation du reste de l'édifice. Les circuits et les lustrations effectués lors de ces déplacements sont préparatoires à l'accomplissement de la consécration de l'autel. Une fois effectué, il peut procéder à celle du reste de l'édifice. Au cours de la cérémonie, la pierre d'autel est traitée comme un corps ; elle reçoit les huiles et l'onction, qui rappellent celles administrées lors du baptême ou des funérailles – deux rites de passage, comme l'est celui de la consécration. Aussi convient-il d'étudier le support et le contexte de ce générateur de sacralité.
- 5 Le corpus retenu se compose d'environ 60 inscriptions connues du XI^e-XII^e siècle en lien avec l'autel et sa liturgie, qu'elles soient placées sur le pied, sur la tranche, sur la table ou sur le parement d'un mur adjacent. La période retenue, une grande époque romane au cours de laquelle le nombre de nouvelles constructions d'églises atteint son

paroxysme dans l'Occident médiéval, est celle qui voit par ailleurs le plus grand nombre de pièces conservées dans leur contexte. Le XIII^e siècle constitue, quant à lui, une période charnière, pour la réalisation des inscriptions de consécration, dont le nombre diminue considérablement à compter des années 1240, au contraire de l'ensemble de la production épigraphique, avec un certain nombre de changements dans la documentation : apparition des langues vernaculaires, modification dans les graphies, multiplication des types d'inscriptions funéraires, etc. Le contenu des inscriptions d'autels répond à plusieurs typologies textuelles¹⁴ que l'on peut classer en quatre grands thèmes selon des éléments syntaxiques : les inscriptions se limitant à un mot ou à un groupe réduit de mots (mot ou groupe nominal) ; les inscriptions de type monumental (signature, donation, fondation...) ; les inscriptions liées au rituel liturgique ; les textes littéraires. L'analyse de l'ensemble du corpus a montré que ces inscriptions s'inscrivent dans une logique mémorielle au sein de la société médiévale, tout en entretenant un rapport avec le rituel. Si plusieurs observations ont été laissées de côté par manque de temps, comme le rapport détaillé de l'inscription et son support, il était nécessaire de s'attarder sur la portée sociale de ces documents.

L'autel : support d'inscription et lieu de mémoire

- 6 L'inscription entretient un rapport particulier avec le temps dans la mesure où sa réalisation matérielle s'y trouve doublement ancrée : le temps du geste (la gravure) et celui du rite qu'elle commémore¹⁵. Ce double ancrage lui permet de jouer un rôle important dans la conservation des informations et dans la *memoria* d'un événement ou d'un personnage face aux destructions et/ou à l'oubli. Elle participe ainsi notamment à la promotion et à la glorification des défunts dans une logique de commémoration¹⁶. L'inscription du nom et des faits d'un personnage dans la matière permet d'accorder au défunt une présence réelle, qui gagne en épaisseur, dès lors qu'elle s'inscrit dans la pierre de l'autel, lieu de l'eucharistie, et qu'elle participe au salut de la communauté.
- 7 On retrouve ainsi sur l'autel des inscriptions, dont le contenu met en scène les acteurs de la construction de l'église. Les plus évocatrices sont celles qui concernent la pose de la première pierre, car elles accordent la place la plus importante aux prélats consécrateurs et aux laïcs dans la mise en chantier de la construction de l'édifice ecclésial¹⁷, comme on le voit notamment dans l'inscription de La Couronne (Charente, XII^e siècle)¹⁸ : « *Anno ab incarnatione Domini MCLXXI domno Alexandro papa tertio apostolico pre/sidente et domno Petro Engolomensi episcopo Ludovico rege Francorum et Henrico rege anglorvm et duce Aquitanorum positus est primus lapis in fundamento altaris beate Marie de Corona*¹⁹. »
- 8 En commençant par indiquer l'année durant laquelle le chantier a débuté, le texte inscrit l'événement dans le temps historique – en prise directe avec le cheminement de l'homme dans ce monde²⁰. Construire la maison de Dieu sur terre, pour y rassembler la communauté, équivaut à se construire une demeure au ciel ; non seulement ce geste pieux accorde le bénéfice d'indulgences, mais celui qui l'accomplit se voit octroyer un statut unique, ce qui justifie la mention systématique des auteurs de la fondation terrestre²¹. Le bénéfice fait aux constructeurs est aussi offert à tous les membres de la communauté, « qu'ils soient puissants, ordinaires ou petits », qui ont ordonné d'édifier l'autel pour « le salut de leur âme », comme on le lisait sur l'autel de l'inscription de la cathédrale Saint-Eulalie d'Elne (Pyrénées-Atlantiques, XI^e siècle)²². Ainsi, en plus de

commémorer les actes pieux pour le salut des âmes des fidèles, l'inscription les rapproche du ciel, comme le demandait celle de l'autel de Saint-Sernin de Toulouse (Haute-Garonne, XI^e siècle)²³ ; ce sont bien les prières sur l'autel qui peuvent accorder, par la médiation du saint, le salut au peuple de Toulouse. C'est la raison pour laquelle les textes invitent les lecteurs à prier pour les fondateurs, les constructeurs ou les prélats consécrateurs. Sur l'autel de la cathédrale de Narbonne (Aude, XIII^e siècle), par exemple, construit par Gui de Pileo, l'inscription détaillant les reliques scellées dans la table, se termine en précisant que le célébrant doit prier pour l'âme de Gui²⁴. Ces éléments (reliques, prières, célébrant), réunis autour de l'autel, sont la garantie de l'efficacité de la médiation sacramentelle pour le salut des défunts et peuvent être rapprochés des pratiques commémoratives liées à l'autel, notamment avec celle du livre de vie placée durant la célébration eucharistique sur la table du sacrifice. La présence du nom du mort dans ce manuscrit déposé sur l'autel est suffisante pour qu'ils reçoivent les bénéfices de la prière pour le salut des âmes. Si l'on considère que l'autel favorise un lien entre le ciel et la terre, par l'intermédiaire de la *virtus* des saints, il faut s'interroger sur les implications de l'application de l'écriture sur ce support.

- 9 Au-delà de la commémoration ponctuelle lors du *mementum* des défunts, inscrire le nom des défunts et la prière pour le salut de leur âme sur l'autel est un moyen d'entretenir une présence physique, matérielle, même après la mort²⁵. De la même façon que les reliques assurent la présence réelle du saint, le nom inscrit sur la pierre garantit la permanence du souvenir du défunt et lui permet de participer, par proximité ou appartenance, à l'ensemble des gestes effectués par la communauté pour le salut des âmes²⁶. Certaines de ces inscriptions, liées à la mémoire des défunts, restent étroitement associées à la construction de l'édifice ecclēsial et à sa sacralisation.

L'inscription et le rituel

- 10 Toutes les inscriptions de consécration ne sont pas liées de façon directe à un quelconque moment du rituel de consécration – dans sa définition liturgique –, et ce, même si le lien qu'elles entretiennent avec l'autel peut être une conséquence des gestes effectués au cours de la cérémonie. Dans tous les cas, la réalisation d'une inscription en lien avec la consécration, même si elle n'intervient pas directement dans la sacralisation de l'édifice ecclēsial, matérialise le rituel par l'écriture et le rend présent, de façon pérenne, au sein de l'église. Cela explique sans doute pourquoi les textes font rarement état des seules informations concernant la consécration, mais, au contraire, les complètent, souvent par des données concernant la construction de l'église ou la dotation de l'institution. L'inscription de l'autel de la Vierge de l'abbaye de Jumièges (Seine-Maritime, XIII^e siècle) constitue un bon exemple d'une telle accumulation d'informations²⁷ : elle débute par la mention de l'année et du jour de la consécration et se poursuit par la mention du prélat consécrateur, Gui, évêque de Lisieux, sous l'autorité de l'évêque de Rouen, ce à quoi s'ajoute la mention des motifs de la construction de cet autel : *amoto altari precedente propter parvitatem*. La présence simultanée de la date, du pouvoir ecclēsiastique et des raisons matérielles de la consécration d'un nouvel autel montre qu'une telle inscription relève bien davantage de la commémoration de l'événement que de la liturgie de consécration proprement dite ; la dimension sacrée n'apparaît que dans la mention générique des gestes de

l'évêque (*consecratum est hoc altare*) et – fait plus important sans aucun doute – dans la localisation du texte sur l'autel.

- 11 L'inscription du nom des acteurs dans la pierre ne répond pas uniquement à une nécessité commémorative. La transmutation opérée lors du rituel de consécration se comprend également dans une dimension ecclésiologique, dans la mesure où celui-ci ne peut être accompli que par un prélat investi de la dignité épiscopale. Sans nécessairement mettre en œuvre une quelconque efficacité juridique – que le rituel de consécration ne possède d'ailleurs que sous une certaine forme –, la présence dans la matière de l'autel du nom du prélat consécrateur accorde une certaine légitimité à l'inscription et à l'acte qu'elle commémore. Le texte de l'autel de Jumièges démontre bien le pouvoir nécessaire pour accomplir le rituel : *archiepiscopi Rothomagensis auctoritate*. La majorité des textes, qui rapporte l'identité des acteurs de la consécration, donne des détails concernant leur ordre (*episcopus, archidiaconus, papa*) ou le lieu sur lequel s'exerce leur autorité. L'inscription de l'autel Saint-Jacques et Saint-Saturnin de l'ancienne abbaye de Berdoues (Gers, XII^e siècle) donnait ainsi, en gage d'efficacité, les informations suivantes : « *In honore beatorum Jacobi apostoli et Saturnini episcopi ac martyris hoc altare dedicatum est a domino Arnaldo Aquensi episcopo III^o kalendas octobris anno domini MCLXV* ²⁸. »
- 12 L'importance accordée au pouvoir du prélat consécrateur dans la *Chronique* du moine Martin de l'abbaye de Saint-Jean de Montierneuf, écrite au XII^e siècle, vient appuyer l'importance accordée à l'ordre du célébrant dans le statut de l'objet consacré :
- « Le pape vint aussi lui-même dans l'église et, parce que tous les autels avaient déjà été bénis, à l'exception de l'autel du Crucifix béni alors par le seigneur évêque Pierre, comme je l'ai déjà dit plus haut, les frères avaient eu l'idée de détruire l'autel matutinal et d'en préparer un autre pour cette bénédiction, non pour faire injure à Monseigneur Simon, évêque d'Agen, qui l'avait consacré, mais pour qu'il bénéficiât en raison de la bénédiction apostolique d'un privilège puissant ²⁹. »
- 13 Inscrire le nom de l'évêque dans la pierre ne répond pas seulement au besoin de signaler les bénéfices de la consécration pour le lieu de culte, mais également à celui d'inscrire l'ensemble de la communauté, monastique ou paroissiale, dans les conséquences du rituel. Construire une église, c'est aussi en faire un lieu d'immunité juridique ³⁰ et l'insérer dans un réseau de lieux sacrés. Ces liens à l'intérieur de l'église sont manifestés, en particulier, par la translation des reliques d'un lieu à un autre, où elles sont déposées dans l'autel ; on peut, dès lors, interpréter les inscriptions qui mentionnent sur l'autel le lieu du dépôt et la liste des saints concernés, comme la mise par écrit dans la pierre de ces relations physiques et spirituelles entre les communautés ecclésiales, anciennes ou nouvellement fondées dans une église consacrée à l'occasion ³¹.
- 14 Au-delà des aspects mémoriels ou liturgiques, déjà fort riches pour un type épigraphique donné, il faut maintenant s'interroger sur le rôle éventuel de l'inscription de consécration dans la sacralisation proprement dite de l'édifice ecclésial. Pour répondre à cette question, il faut d'abord faire une distinction entre l'inscription qui concerne la consécration de celle qui participe à la mémoire de ses acteurs. S'il est peu probable que ces dernières interviennent, d'une façon ou d'une autre, dans la sacralisation de l'édifice ecclésial, les premières, avec un verbe notificateur, une date, le nom des saints et des prélats consécrateurs, n'y contribuent sans doute qu'indirectement. Néanmoins, force est de constater que le rituel est rendu présent par

l'inscription à chaque lecture et devient un élément matériel dans la vie de la communauté des fidèles. De la même façon que le Christ est l'incarnation du Verbe, l'inscription est l'expression du rituel dans la matière de l'autel et, en contribuant à le rendre présent, il sacralise continuellement l'édifice ecclésial ³².

L'inscription sur l'autel : une efficacité en question

- 15 Le contexte monumental des inscriptions d'autel, tout comme les pratiques liturgiques qui lui sont associées, tend à montrer que la visibilité des textes est réduite. L'accès au sanctuaire n'est en effet ouvert à la communauté dans son ensemble que lors de pèlerinages ou de certaines cérémonies ponctuelles. L'utilisation, fort mal connue par ailleurs, de la nappe d'autel, manipulée en fonction du calendrier liturgique, et le déroulement même de la célébration, avec la mise en place sur la table des objets et livres liturgiques, impliquent également des difficultés de visibilité de l'inscription. À un moment ou à un autre de la vie liturgique du bâtiment, une partie de la surface de l'autel – et les inscriptions qu'elle porte éventuellement – ne peut être vue. Il faut ajouter à cela les difficultés d'accès au texte générées par les particularités architecturales de chaque église – à nef unique, à déambulatoire, à chevet plat... Dans tous les cas, la possibilité de voir l'inscription doit être prise en compte à deux niveaux, le premier comprenant l'ensemble de la communauté et le second les seuls officiants. La visibilité n'est par ailleurs pas toujours synonyme de lisibilité complète du texte dans la mesure où un grand nombre d'inscriptions nécessitent un déplacement autour de l'autel pour percevoir le texte dans son intégralité. Contrairement à la définition traditionnelle de l'inscription, qui « a pour fonction de porter une information à la connaissance du public le plus large ³³ », les inscriptions sur l'autel n'ont pas comme objectif de « faire connaître à tous », mais de transmettre aux fidèles l'idée de la présence d'un texte, quel que soit son contenu.
- 16 Au-delà de ce que le texte contient, le rapport physique et topographique entre l'inscription et l'autel contribue à figurer le contenu du texte sur la table et à orner la matière. Bien qu'il existe autant d'articulations entre le texte et le support que d'inscriptions, une des dispositions les plus intéressantes est celle où l'inscription fait le tour de l'autel, sur la tranche ou sur la table. Sur l'autel de l'église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte de Saint-Eulalie-d'Olt (Aveyron, xi^e siècle ; fig. 1) ³⁴, l'inscription, du début du xi^e siècle, fait ainsi le tour de la table, ponctuée par des croix qui prennent place aux quatre coins et au centre. Elle s'insère dans un cadre, à l'exception d'une partie inscrite à l'extérieur, et les lettres sont orientées de sorte qu'une seule station soit nécessaire pour déchiffrer le texte, et non un circuit autour de l'autel comme c'est le cas pour les autels de Saint-Savin-sur-Gartempe (Vienne, xi^e siècle).



Fig. 1 – Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte de Saint-Eulalie-d'Olt (cl. J. Michaud, CIFM/CESCM).

- 17 À Saint-Eulalie, un rapport visuel s'établit entre les lettres et les croix que l'on peut mettre en relation avec le rituel de consécration, moment où le lieu sacré est délimité par des croix tracées par le prélat consécrateur sur les murs de l'église. Ces mêmes croix se retrouvent aussi dans les cimetières ou sur de nombreuses bornes qui marquent le territoire d'immunité créé par la consécration³⁵. De la même manière, on trace aussi des croix sur l'autel à deux reprises, lors de la purification puis lors de la consécration proprement dite. On peut imaginer, que, comme les croix dans l'église et sur l'autel délimitent un espace du sacré, l'écriture circonscrit elle aussi une étendue de matière investie d'un statut particulier, celle où aura lieu la transsubstantiation des saintes espèces. L'articulation du texte et du signe à la matière que représente le traçage de ces signes sur l'autel, c'est écrire dans l'édifice ecclésial et participer à sa construction.

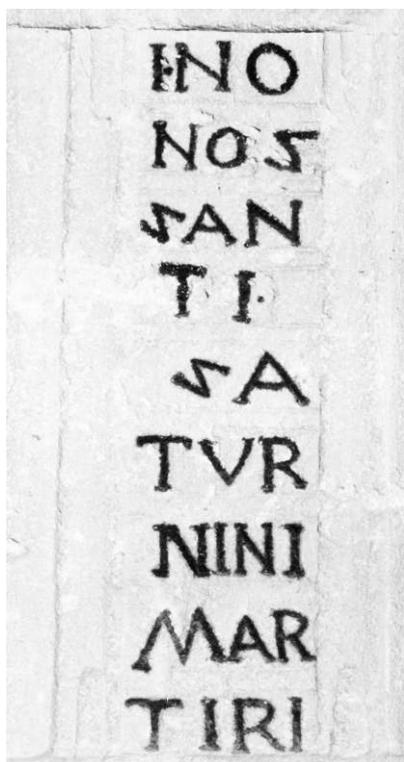


Fig. 2 – Saint-Saturnin-lès-Apt (Vaucluse, xi^e siècle ; cl. J. Michaud, CIFM/CESCM).

- 18 Si la visibilité de certaines inscriptions, comme celle de l'église Saint-Saturnin-lès-Apt (Vaucluse, xi^e siècle)³⁶, placée sur la base de l'autel (fig. 2), permet de leur accorder un rôle effectif de communication, il faut aussi (et surtout) prendre en considération les textes inapparents. Les inscriptions concernant la pose de la première pierre, complètement intégrées dans les fondations de l'autel, en constituent un bon exemple. L'inscription de La Couronne était accompagnée de références directes au rituel. Selon la description qui en est faite dans la chronique de l'abbaye, on voyait aux quatre coins et au centre de l'inscription de l'autel des vierges de l'abbaye Notre-Dame des cercles, dans lesquels apparaissaient les mots *Pax hic*³⁷. Ces « inscriptions dans l'inscription » rappellent la disposition des croix de consécration sur l'autel. Cette fois-ci, c'est l'image du texte qui rappelle les gestes accomplis lors du rituel sur l'autel et dans la cavité à reliques et c'est à l'intérieur de cet espace créé par les expressions *Pax hic* qu'apparaît l'inscription. A-t-on, là, un renvoi à la bénédiction du chantier lors la pose de la première pierre ? Si tel est le cas, cette quadruple mention, comme les croix tracées sur l'autel, agirait comme une bénédiction ou une purification, octroyant la paix à l'édifice dont dépend l'autel en question. Ainsi, bien que l'inscription soit invisible, elle n'est pas absente et son efficacité n'est pas uniquement activée par la vue ou par la lecture, mais sa simple présence au sein de l'édifice et les références aux pratiques liturgiques qu'elle porte sont efficaces par définition³⁸.

Construire l'*ecclēsia*

- 19 Tout comme le rituel de consécration, les inscriptions d'autel participent à la cohésion sociale et invitent à élargir le corpus à tous les textes en lien avec la consécration : pose de la première pierre, donation, fondation, réparation, ornementation et consécration.

D'une part, la présence des laïcs dans les textes, inscrits sur l'autel à côté de celle des prélats consécrateurs, et des saints élargit le champ de recherche à l'ensemble de la construction de l'église. D'autre part, si les inscriptions d'autel participent à rendre visible le sacré, cette fonction ne peut être généralisée à l'ensemble des lieux de l'église. L'inscription sur un linteau, lieu de passage, n'aura pas le même statut ni la même fonction que celle placée sur une colonne, support de l'église. On se demandera aussi pourquoi une inscription d'autel prend place sur un autre support, comme celle de la chapelle des Anges à Saint-Chef (Isère, xii^e siècle ; fig. 3).

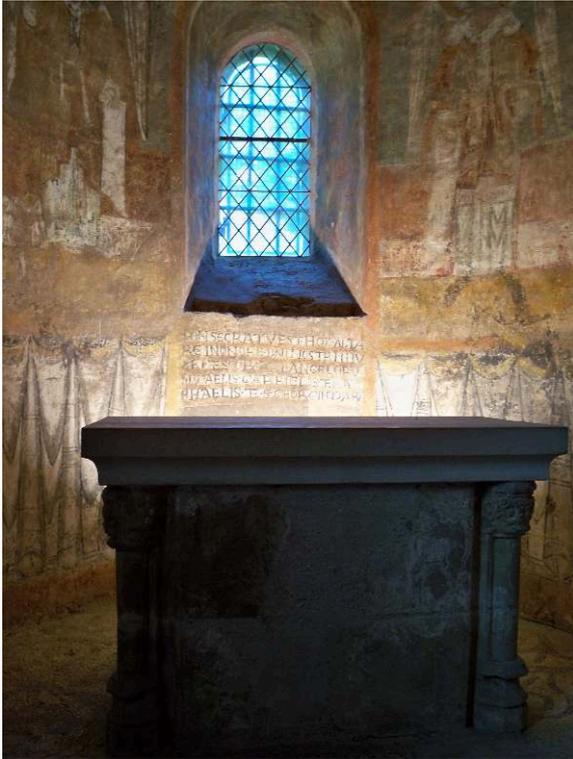


Fig. 3 – Chapelle des Anges de Saint-Chef (Isère, xii^e siècle ; cl. C. Treffort).

- 20 Bien qu'avec un certain recul celle-ci semble placée sur l'autel, cette inscription ne figure pas sur le support évoqué dans le texte « *hoc altare* ». Puisque ces inscriptions apparaissent dans la plupart des cas en association avec des signes (croix, chrismes, etc.) et des images – sculptées sur un tympan, un chapiteau ou une table d'autel, ou encore peintes sur une abside ou sur une voûte –, les investigations devront aussi prendre en compte cet aspect. Pour réfléchir à l'articulation de l'inscription et du lieu où elle se trouve, il faut d'abord comprendre comment s'insèrent ces inscriptions dans le bâtiment et interroger celles-ci à la lumière des traditions et héritages bibliques et des réflexions carolingiennes sur la lettre et sa fonction. Écrire dans la matière de l'église, c'est participer à l'édification de l'*ecclēsia*, bâtiment, assemblée et institution.

NOTES

1. D. IOGNA-PRAT, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge* (v. 800-v. 1200), Paris, 2006, p. 426.
2. Voir notamment RABAN MAUR, *Homélie 39* (In dedicatione templi), in PL (éd. J.-P. MIGNÉ, Paris, 1844-1855), t. 110, col. 73-74. Cité in É. PALAZZO, « La peinture murale, l'enluminure et la liturgie : influences, interactions, échanges », in M. GUARDIA PONS et C. MANCHO (dir.), *Les fonts de la pintura romànica*, Barcelone, 2008 (Ars Picta. Temes, 1), p. 13-26, ici p. 14.
3. D. IOGNA-PRAT, *La Maison Dieu...*, op. cit., 3^e partie (p. 315-486) : « L'institution ecclēsiiale et son cadre monumental ».
4. D. MÉHU, « *Historiae et imagines de la consécration d'église au Moyen Âge* », in *Mises en scène et mémoires de la consécration d'église au Moyen Âge*, Turnhout, 2007, p. 15-48, ici p. 18-27. É. PALAZZO, *Le Moyen Âge : des origines au XIII^e siècle*, Paris, 1993 ; R. M. W. STAMMBERGER, « *Ursakrament Kirche – Die Deutung der Kirchweihe durch Theologen des Hochmittelalters* », in R. M. W. STAMMBERGER et alii (dir.), « *Das Haus Gottes, das seid ihr selbst* ». *Mittelalterliches und barockes Kirchenverständnis im Spiegel der Kirchweihe*, Berlin, 2006, p. 71-84.
5. Voir à ce sujet : A. GUERREAU, « *Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen* », in N. BULST, R. DESCIMON et A. GUERREAU (éd.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, 1996, p. 85-101 ; M. LAUWERS, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005 ; D. MÉHU, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (X^e-XV^e siècle)*, Lyon, 2001 ; D. IOGNA-PRAT, *La Maison Dieu...*, op. cit.
6. Critères internes/critères externes : J. M. N AVASCUÉS, *El concepto de la epigrafía. Consideraciones sobre la necesidad de su ampliación*, Madrid, 1953.
7. V. DEBIAIS, « *L'écriture épigraphique médiévale et son rapport à la matière* », in *Les formes de la notation musicale. Mise en voir du Verbe dans les manuscrits latins et grecs (VIII^e-XI^e siècles)*, à paraître.
8. Sur la notion de décor : J.-C. BONNE, « *De l'ornemental dans l'art médiéval (VII^e-XII^e siècle). Le modèle insulaire* », in J. BASCHET et J.-C. SCHMITT (dir.), *L'image. Fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval*, Paris, t. 5, 1996, p. 207-249, notamment p. 218 ; J. BASCHET, *L'iconographie médiévale*, Paris, 2008, plus particulièrement « *Le lieu rituel et son décor* » (p. 67-101) ; J.-C. BONNE, « *De l'ornement à l'ornementalité. La mosaïque absidiale de San Clemente de Rome* » et « *Repenser l'ornement, repenser l'art médiéval* », in J. OTTAWAY (dir.), *Le rôle de l'ornement dans la peinture murale au Moyen Âge*, Poitiers, 1997, p. 103-119 et p. 217-220.
9. Y. CODOU, « *La consécration du lieu de culte et ses traductions graphiques : inscriptions et marques lapidaires dans la Provence des XI^e-XII^e siècles* », in *Mises en scène...*, op. cit., p. 253-282, ici p. 259-261, et, plus récemment, C. TREFFORT, « *Opus litterarum. L'inscription alphabétique et le rite de consécration de l'église (IX^e-XII^e siècle)* », *Cahiers de civilisation médiévale*, 53 (2010), p. 153-180.
10. D. MÉHU, « *Historiae et imagines...* », op. cit., p. 18-27.
11. D. MÉHU, « *Le rituel de la dédicace de l'église au Moyen Âge, "un spectacle multisensoriel"* » (conférence prononcée à Berlin et Bruxelles en février 2010).
12. A. GAGNÉ, *Iste locus fulget. Les inscriptions d'autels (France, XI^e-XIII^e siècle) : l'écriture et la matière dans l'église, mémoire de maîtrise, université de Laval, juin 2010.*
13. D. MÉHU, *Paix et communautés...*, op. cit., p. 187.
14. La typologie textuelle est une méthode de classement utilisé par le Corpus des inscriptions de la France médiévale, afin d'éviter les confusions entre, d'une part, la nature du texte et, d'autre

part, la fonction et le statut de l'inscription qui changent selon son contexte. D'ailleurs, on peut attribuer plusieurs typologies textuelles à une inscription, sujet développé dans mon mémoire de maîtrise.

15. À ces deux aspects doivent s'ajouter la durée pendant laquelle l'inscription est à même de transmettre son message et celle de sa lecture effective. V. DEBIAIS, *Messages de pierre. La lecture des inscriptions dans la communication médiévale (XIII^e-XIV^e siècle)*, Turnhout, 2009, p. 299-315.

16. V. DEBIAIS, « Taire ou pointer le traître. Trahison et mémoire dans la communication épigraphique du Moyen Âge », in *La trahison au Moyen Âge*, Rennes, 2010, p. 67-83, ici p. 70.

17. J'entends construction de l'édifice ecclēsia comme l'ensemble des étapes menant à la « mise en service » de l'église et qui commence par la volonté ou le besoin d'une nouvelle église au sein d'une communauté. Ainsi, construction ne réfère pas seulement au travail matériel effectué pour ériger l'église ni à la série d'étapes juridiques ou liturgiques lui permettant d'accéder au statut d'« espace sacré ».

18. Les datations retenues pour ce présent article sont celles établies par le Corpus des inscriptions de la France médiévale. Plusieurs d'entre elles doivent être revues, mais il semblait impossible d'effectuer un tel travail pour cette recherche.

19. Corpus des inscriptions de la France médiévale [CIFM], 1-3, Charente 25, p. 40-42.

20. Au contraire, la plupart des inscriptions de consécration (tout support confondu) indiquent le jour et le mois de l'événement – en l'occurrence, celui de la consécration –, afin, notamment, d'inscrire son anniversaire dans le calendrier (temps cyclique instauré par l'Église).

21. D. IOGNA-PRAT, « Aux fondements de l'église : naissance et développement du rituel de pose de la première pierre dans l'Occident latin (v. 960-v. 1300) », in M. GOULLET et alii (dir.), *Retour aux sources. Textes et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, 2004, p. 635-644.

22. CIFM, 11, PO 45, p. 54-57, fig. 37-38. Édition (plaque lapidaire gauche) : Anno. LX. VIII. post millesimo incarnatione dominica indicione VII. reverentissimus. episcopus istius. ecclesie Raimundus. et Gaucefredus comes simulque. Azalaiz comitassa pariterque hominibus. istius terre potentes mediocres atque. minores. Jusserunt. hoc altare in onorem domini nostri Jhesu Christi. et martiris hac virginis ejus Eula/lie edificare propter deum et remedium animas illorum. Plaque lapidaire droite : Illos. et illas. Qui as hoc al/rare adjutorium fecerunt. cum consanguinibus. Illorum tam vivis quam et defuntis electorum tuorum jungere digneris consorcio.

23. CIFM, 7, HG 12, p. 28-3. Édition : + In nomine domini nostri Ihesu Christi hoc altare fecerunt constitui confratres beati martiris Saturnini in quo divinum celebretur officium ad salutem animarum suarum et omnium dei fidelium amen + Saturnine Dei confessor et inclite martir nomine pro Christi qui tauro tractus obiisti urbe tolosana dum corripis acta profana vota tuae plebis fer ad aures omnipotentis utei sit gratus quod in ara celebratur + Bernardus Gelduinus me fecit.

24. CIFM, 12, A 28, p. 44, fig. 24-27. Édition : Hic sunt reliquie sante crucis et sancti Andree et santi Bartholomei et santi Mathei apostolorum et sanoi Basilii et santi Blaisii et santirum Johannis et Pauli et santi Nicholai et santorum virginum Agnetis Marga/rete et Barere hoc altare consecratum est anno gratie M CC LXXIII nonas februarii constructum per Gu/idonem de Pileo pro cujus anima cebrantes oretis.

25. J. Baschet explique bien la présence des morts dans la communauté chrétienne (*L'iconographie médiévale...*, op. cit., p. 73) : « Enfin, le concept d'Ecclēsia intègre la vision du monde social au sein d'un ordre cosmique : elle ne désigne pas seulement la communauté des fidèles vivants, mais tout autant celle des défunts et des puissances célestes. » Cette définition est inspirée des recherches menées par Michel Lauwers sur le cimetière (*Naissance du cimetière...*, op. cit.).

26. C. TREFFORT, « Inscrire son nom dans l'espace liturgique à l'époque romane », *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa [Liturgie, arts et architecture à l'époque romane]*, 34 (2003), p. 147-160.
27. CIFM, 22, SM 173, p. 261. Édition complète : Anno millemo ducentesimo septuagesimo octavo undecimo octavo kalendas junii consecratum est hoc altare Dei genetricis archiepiscopi Rothomagensis auctoritate a Guidone dei gratia Lexoviensi episcopo amoto altari precedente propter [...] parvitatem.
28. CIFM, 6, G 37, p. 37.
29. É. CARPENTIER et G. PON, « Le récit de la fondation de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers par Guillaume VIII : la chronique clunisienne du moine Martin », *Cahiers de civilisation médiévale*, 51 (2008), p. 21-56, ici p. 52-54.
30. D. MÉHU, *Paix et communautés...*, op. cit.
31. L'autel de Narbonne est un bon exemple, car l'inscription cite les reliques qui s'y trouvent.
32. Sur le rôle sacralisant de la lettre voir C. TREFFORT, *Opus litterarum...*, op. cit.
33. J. FAVREAU, *Épigraphie médiévale*, Turnhout, 1997, p. 31.
34. CIFM, 9, A 51, p. 77-78, fig. 61 : Aldemarus acsi indignus sac(er)du(a) aeddi[fi]cavit hic domum domini pro anima Odgerii arkidiaconi. Deusdet episcopus dedicavit hanc mensa(m) VII id(us) madii anno ab incarnatione domini Ugone sacerdote + Rainaldo Levita +.
35. D. MÉHU, *Paix et communautés...*, op. cit., p. 44.
36. CIFM, 13, V 75, p. 194, pl. LXVIII, fig. 144.
37. CIFM, 1-3, C 25, p. 40-41.
38. V. DEBIAIS, *Messages de pierre...*, op. cit., p. 205-206.

INDEX

Mots-clés : ecclesia, écriture